

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 4 février à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – SERRANO Céline — VIDAL Micheline — GARCIA François – CROS Roland – RUFF Denis – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – CHAUVEAU Cédric

Absents excusés : Martine ARNAUD – GUIBERT Michel

Pouvoirs : GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : CAHM : MODIFICATION RESEAU VTT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAHM gère l'espace VTT FFC (Fédération Française de Cyclisme) n° 138 « Hérault Canal du Midi Méditerranéen ».

Pour autoriser le passage des VTT sur la Commune, la CAHM a signé avec la Commune de Castelnaud de Guers une convention d'autorisation temporaire de passage en décembre 2012.

Le tracé du circuit n° 18 a été modifié pour éviter le passage délicat du ruisseau du Soupié.

Monsieur dépose sur le bureau le nouveau tracé de ce circuit et demande aux membres du Conseil Municipal de l'approuver et de l'autoriser à signer la convention modifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le nouveau tracé de ce circuit,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention modifiée.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 29.01.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 05.02.2015

Date d'affichage : 05.02.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 4 février à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – SERRANO Céline — VIDAL Micheline — GARCIA François — CROS Roland – RUFF Denis – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – CHAUVEAU Cédric

Absents excusés : Martine ARNAUD – GUIBERT Michel

Pouvoirs : GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : PROLONGATION CONTRAT : ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de l'adjoint d'animation se termine le 5 février 2015 ; il propose de renouveler ce contrat dans les mêmes conditions (20 heures hebdomadaires – catégorie C – échelle 3 – échelon 1 - indice majoré 321 – indice brut 340) jusqu'au 31 mars 2015, le nouveau Directeur de l'Accueil de Loisirs ne prenant ses fonctions que le 1^{er} mars 2015, un agent d'animation en supplément permettra le bon fonctionnement du Centre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte de renouveler ce contrat dans les conditions fixées ci-dessus.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 29.01.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 05.02.2015
Date d'affichage : 05.02.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 4 février à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GAY Virginie — DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – SERRANO Céline — VIDAL Micheline — GARCIA François — CROS Roland – RUFF Denis – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – CHAUVEAU Cédric

Absents excusés : Martine ARNAUD – GUIBERT Michel

Pouvoirs : GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : DROITS DE PLACE FORAINS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la fête votive 2015, le temps a été particulièrement mauvais (pluie et froid), de ce fait, les forains ont enregistré une baisse importante de leurs recettes.

Il est proposé au Conseil de ne faire payer aux forains que 50% du prix demandé habituellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte de réduire le droit de places forains pour l'année 2015 de 50%.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 29.01.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 05.02.2015
Date d'affichage : 05.02.2015